Lundi 6 juin 1927. — No 65. TELEPHONE 52 67me année.

LE CONFÉDÉRÉ

ORGANE DES LIBÉRAUX VALAISANS

PARAISSANT A MARTIGNY LES LUNDI, MERCREDI ET VENDREDI

ABONNEMENTS
SUISSE : Un an ..... fr. 9.—
Avec *Bulletin officiel* ..... » 13.50
ETRANGER : Un an ..... fr. 18.—
Avec *Bulletin officiel* ..... » 22.—
(Expédition une fois par semaine ensemble)

RÉDACTION et ADMINISTRATION à MARTIGNY
Compte de Chèques postaux II c 58
**
JOINDRE 20 CENTIMES EN TIMBRES-POSTE A TOUTE DEMANDE DE CHANGEMENT D'ADRESSE

ANNONCES (Corps 7)
CANTON ..... 20 ct. | ETRANGER ..... 30 ct.
SUISSE ..... 25 » | *RÉCLAMES* .... 50 »
(la ligne ou son espace)
S'adresser à PUBLICITAS, Société anonyme suisse de Publicité ou à l'ADMINISTRATION du „CONFÉDÉRÉ"

Dimanches et Fêtes

Les échos des fanfares du dernier des festivals traditionnels de mai — celui de Bramois — se sont confondus avec les lamentations impatientes du « Nouvelliste », gémissant sur l'abus et le trop grand nombre de fêtes populaires.

Notre confrère a-t-il raison de déplorer la multiplicité de ces manifestations et festivités dominicales où les personnes de toutes conditions et presque de tout âge, mais la jeunesse surtout, cherchent un délassement, une détente salutaire aux membres fourbus par des semaines successives de longues, trop longues journées de travail ? Que voudrait-il que les gens l'assent de leur dimanche s'ils ne pouvaient pas s'amuser un brin, profiter d'une sortie pour voir un peu le monde, un coin élargi de notre beau pays, prendre contact avec des compatriotes qui habitent un peu plus loin que le clocher de leur paroisse, pour élargir leur horizon enfin ? Ils ne peuvent pourtant pas rester toute la sainte journée à l'église. Même les plus fervents dévots trouveraient ces heures longues !

Au café ? Autant faire du football, de la gymnastique ou de la musique, même de la musique de parti.

Nous avons payé pour comprendre les doléances d'un confrère sur la succession ininterrompue, la quantité de fêtes de tout genre. Mais il ne faut pas oublier que le journaliste est dans une situation exceptionnelle à cet égard. Le citoyen moyen n'a pas l'obligation par devoir professionnel ou autre d'assister à toutes les festivités de sa région étendue sur un rayon plus ou moins considérable. Les dimanches d'un particulier sont moins pris que ceux d'un rédacteur et c'est tant mieux pour le premier. Ses sorties sont de belles journées, des parties de plaisir, tandis qu'elles sont pour quelques-uns des corvées.

Il y a bien eu en Valais, au mois de mai dernier, comme les années précédentes, cinq festivals de musique instrumentale régionaux ou politiques tous très fréquentés. C'est beaucoup, semble-t-il. Mais à part quelques professionnels, combien de personnes ont assisté à plus d'une ou deux de ces journées musicales ? Bien peu. Chacune de ces fêtes a intéressé spécialement une région ou une tendance politique.

Comment réduire ce nombre et laquelle de ces manifestations aurait-il fallu supprimer ? Personnellement, nous inclinons à croire que la dernière journée de Saillon était superflue ! Mais nous savons fort bien que nous ne pourrions pas nous entendre sur ce point avec beaucoup de nos concitoyens. Supprimer un de ces festivals trop nombreux, c'est priver une quantité d'amis de la musique d'une belle réjouissance annuelle — sont-ils trop exigeants ? — où les obliger à aller beaucoup plus loin pour en jouir. Bien des Entremontants ont dû regretter de n'avoir pu assister cette année dans leur vallée à un petit festival régional comme c'était le cas précédemment.

* * *

Nous nous sommes attardé aux fêtes de musique, ce qui n'est pourtant pas notre sujet de prédilection. Le « Nouvelliste » pourra dire que son article ne visait pas spécialement les festivals. D'accord. Mais nos réflexions ci-dessus valent aussi dans d'autres domaines.

Que faut-il faire de son dimanche, après tout si l'on aime davantage la société de ses semblables que celle d'un bon livre, même d'un livre de prières ? La famille, pour les hommes mariés ? elle aime bien aussi se divertir et qui lui en contesterait le droit ?

Le « Nouvelliste » rappelle avec mélancolie quelques tentatives infructueuses faites en vue d'enrayer la fréquence des fêtes publiques. Une croisade éloquente a été entreprise sur le papier mais elle ne pouvait avoir aucun effet pratique. Quelle autorité pourra raisonnablement empêcher une société d'organiser sa kermesse tel dimanche ou d'aller rendre visite à des camarades tel autre dimanche ?

Nous sommes d'avis que le « Nouvelliste » prend les choses par trop au tragique en comparant le Valais laborieux d'aujourd'hui à l'époque crépusculaire de l'empire romain tombé en décadence parce que le plaisir et le jeu avaient pris le pas sur l'économie et le travail. Dieu merci, nos concitoyens de la plaine et de la montagne n'en sont pas là, même si l'on se divertit un jour sur sept.

Ainsi, le « Nouvelliste » veut bien constater un mal, mais sous quelques grands mots il n'indique pas le remède le plus modeste. Faut-il que nous suppléions à cette indigence ?

Si l'on veut sincèrement lutter contre l'abus et l'excessive fréquence des fêtes, il ne faudrait pas chercher les occasions d'en créer des nouvelles, comme le font quelquefois le « Nouvelliste » et ses amis. **Si l'on estime que l'on s'amuse et que l'on se dissipe déjà trop le dimanche, il ne faudrait pas chercher à multiplier les jours chômés en semaine,** à contraindre les laborieux à rester certains jours les bras croisés, sous peine d'amende, quand le travail presse, quand ce chômage intempestif et irrationnel risque de désorganiser la production et de déséquilibrer le budget des travailleurs, qui ne savent que faire de ce désœuvrement. Ces fêtes en semaine servent-elles à autre chose qu'à corser la chronique des matches de football ? Ce n'est pas ce but-là qu'on poursuivait cependant.

Il y a quelque dix ans, l'excellente revue historique « les Annales fribourgeoises » publiait — dans son premier fascicule, sauf erreur — la liste des jours chômés du pays de Fribourg au début du 18me siècle avec les pénalités applicables à ceux qui transgressaient ces prescriptions de chômage. On en comptait une soixantaine de ces jours chômés, à part les dimanches. Ils étaient divisés en trois catégories et les peines prévues pour les délinquants variaient en conséquence.

Beaucoup de ces jours fériés et demi-fériés ont été heureusement supprimés depuis. Une série de ces fêtes en semaine ont été abolies sous le pontificat de Pie IX et un de ses successeurs, Pie X, a procédé à un nouvel élagage de fêtes gourmandes, trois ans avant la guerre. Mais il s'est trouvé en Valais des autorités civiles et ecclésiastiques plus catholiques que le pape. C'est à elles que nous devons le maintien de la Fête-Dieu, la réintégration en semaine de la fête de St-Joseph qui pouvait fort bien être honoré un dimanche (1). C'est ainsi qu'on a lutté contre la multiplicité des fêtes !

Mieux que cela, n'est-ce pas le « Nouvelliste » qui a mené campagne pour la réintroduction de la fête chômée de St-Maurice, le 22 septembre, tandis que des patriotes trop zélés voudraient nous voir déserter le travail toute la journée du 1er août. Comme si l'on ne pouvait pas honorer sa patrie et tous les saints en travaillant ?

Il faut être logique et ne pas dénoncer la fréquence abusive des fêtes quand on cherche à créer des occasions de chômage. Quant à nous, nous sommes adversaires résolus de toutes les fêtes obligatoires en semaine. Qu'à l'ocasion de certains anniversaires solennels intéressant une partie de la population les interruptions de travail soient simplement facultatives. Que l'on renvoie les fêtes au dimanche que nous souhaitons voir le moins triste possible, mais que chacun jouisse de la liberté de le sanctifier de la façon la plus conforme à ses moyens, à ses goûts d'honnête homme et à sa conscience.

G.

(1) Comme on l'a fait récemment pour la nouvelle fête du Christ-Roi fixée au dernier dimanche d'octobre.

L'utilisation des cerises du pays

On sait que l'agriculture traverse des temps très difficiles. Entre les différents moyens proposés pour lui venir en aide, les meilleurs sont sans contredit ceux qui reposentsur l'esprit de solidarité. C'est ce dont les paysans du Fricktal (Argovie), cette contrée riche en arbres fruitiers se souviennent. En agissant ainsi, ils peuvent compter sans doute sur la faveur du public.

L'écoulement des cerises s'est ressenti cusqu'à maintenant d'une organisation de vente défectueuse ; les transports nécessaires, propres à assurer promptement et soigneusement l'expédition des cerises sur les marchés déterminés, firent aussi défaut. Les cerises mises dans des corbeilles trop grandes, durent être déballées et réemballées plusieurs fois ; par ce fait et par l'influence de la chaleur, elles arrivèrent souvent sur les lieux de consommation dans un état pitoyable. Il en résulta qu'au lieu de passer sur la table ou dans des bocaux de conserves ou de confitures, les cerises prirent le chemin de la distillerie.

La société coopérative agricole d'Eiken (Fricktal) a eu recours à des procédés nouveaux qui permettront cette année d'assurer l'écoulement de la récolte de cerises en en favorisant spécialement la consommation. Elle a fait fabriquer de petits cageots de 5 et 10 kg. de contenu qui seront expédiés directement par la poste aux acheteurs, en suivant le chemin le plus court.

Tout le monde conviendra que la façon de procéder des paysans du Fricktal est éminemment louable et intéressante au point de vue de la santé morale et physique de notre peuple, car elle permettra d'enrayer quelque peu la distillation de l'alcool. Nul doute que cette mesure ne soit chaleureusement approuvée par le peuple.

(Semaine suisse).

LA POLITESSE

« Qui n'est pas assez poli n'est pas assez humain. » Joubert.

« J'aimerais mieux saluer dix fillettes que de manquer à saluer une honnête femme. » Bassompierre.

Etre poli, c'est oublier ses aises pour s'occuper du bonheur des autres. Etre poli, c'est pratiquer cette vertu faite de mille petits sacrifices volontaires qui rendent aimables les relations sociales.

Les gens ne permettant pas qu'on les incommode, ne se gênant pour personne ; le monsieur, par procédé, paresse ou désordre, ne répondant jamais aux lettres, la jeune femme occupée de mille futilités, faisant attendre des gens d'âge ou de mérite, la jeune institutrice dictant sur un ton impératif ses opinions à l'auditoire ou le balourd s'affalant sur le canapé où vous êtes assis et bouffant sa pipe à votre nez sans se soucier de votre voisinage, voilà autant de gens qui méconnaissent la politesse, méprisent la courtoisie, ignorent le simple savoir-vivre.

La politesse primesautière et plaisante, naturelle, joyeuse, sincère, spontanée sait vivre avec le temps, jetant dans le rapport des générations ses prévenances.

Les feintes mielleuses sous lesquelles certaines créatures pleines de méchanceté et d'envie étalent une inépuisable civilité ne sont que le simulacre de la courtoisie. Polies avec raffinement et perfidie, le ton de ces personnes est sucré autant que leur pensée est amère. Une sort de perpétuelle trahison flotte autour de leur manière d'être et de s'exprimer. Leur voix de fausset, leurs paroles trop flatteuses, tout semble factice.

Une des formes importantes de la politesse française (la nôtre puisque de par sa langue, de par sa race, la Suisse romande a les us et coutumes de la grande nation voisine) une des formes importantes de la politesse française est le salut.

Le manque de salut des navires entre eux fut cause de batailles navales au XVIIIme siècle.

Cet hommage a dégénéré de nos jours. A leur façon de saluer se révèlent les gens de bonne naissance. Nos pères en respectaient la forme et les nuances. Il n'est point si aisé de se présenter élégamment, d'aborder dans la rue plusieurs personnes, de faire, en une seconde, au vieillard, le salut respectueux auquel il a droit, à l'ami intime le geste amical habituel mais toujours correct.

Bien des femmes croient de suprême bon goût de répondre peu ou prou au salut d'un homme ! Elles manquent ainsi aux usages les plus élémentaires.

Un homme jeune ou vieux parlant à une femme devrait tenir son chapeau à la main jusqu'à ce que celle-ci le prie de se couvrir. Au concert, au théâtre, au cinéma, un homme doit retirer son chapeau immédiatement, de même dans un salon d'hôtel où il est de si mauvais ton d'entrer la tête couverte comme dans une gare. Cette allure fréquente de nos jours décèle l'homme sans éducation première, presque impossible à acquérir.

On a abusé de la poignée de main. Cette coutume est devenue banale. Du shakehand saccadé à la poignée de main longue et serrée, il y a toute la variété des mains tendues avec indifférence, sympathie ou bienveillance.

Les gens qui vous prennent la main en élevant le bras à la hauteur des yeux sont détestables. Ceux qui vous écrasent les doigts, les meurtrissant par vos bagues sont de déplorables maladroits.

Les plus antipathiques sont ceux qui vous donnent une main molle et inerte sans même la refermer.

La politesse, la courtoisie, le savoir-vivre, la bonne éducation, voilà autant de mots exprimant la même chose.

« La bonne éducation vient du cœur » ou encore : « La bonne éducation apprend à cacher ses défauts », écrivions-nous dix ou douze fois en belle anglaise sur notre page d'écriture quand nous étions une petite fille appliquée.

La dévouée pédagogue qui nous donnait les leçons de calligraphie était loin de se douter que ses sentences feraient vingt ans plus tard le sujet de ce médiocre article.

Orphélia.

Anniversaire anti-esclavagiste.

On a célébré, à l'église Plymouth de Brooklyn (Etats-Unis), le 80me anniversaire du jour où le révérend Beecher demanda à ses ouailles des souscriptions pour racheter la liberté d'une jeune esclave noire qu'il désignait à leur pitié.

Cette esclave ainsi rachetée vit encore à Washington.

Le révérend Beecher, qui avait pris l'initiative de cette offensive charitable contre l'esclavage, était le frère de Mrs Beecher Stowe, dont le célèbre roman : « La case de l'oncle Tom », servit puissamment la propagande abolitionniste.

FAVORISEZ LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE DU PAYS

Nouvelles du jour

LES HEROS AERIENS

Le héros aérien Lindbergh est parti de Cherbourg pour New-York sur le « Memphis » après avoir été complimenté par le préfet de la Manche et le maire de Cherbourg.

— L'aviateur Chamberlain, accompagné de Levine, est parti de Roseveltfield (New-York) samedi matin, à 6 h. 4 m. (heure locale) pour l'Europe, à bord de l'avion « Columbia ».

Après avoir heureusement franchi l'Atlantique, Chamberlain a survolé l'Irlande, l'Angleterre et la France.

— Costes et Rignot sont partis en avion du Bourget samedi à 9 h. 11 pour tenter le record du monde en ligne droite sans escale.

* * *

Le ministère roumain du général Averesco a démissionné. C'est M. Stirbey qui a formé le nouveau cabinet. Le Parlement sera dissous.

* * *

La poudrière de Tonie près Cracovie (Pologne) a fait explosion. L'explosion principale a eu lieu au fort Witkowice. 133,000 kilos de poudre à canon, d'écrasite et autres explosifs ont sauté. — Nombreuses maisons démolies, un soldat tué et plus de 300 personnes blessées.

Le Monopole postal du jaune

De la « Feuille officielle des Postes et Télégraphes » (2 juin 1927) :

En vertu de l'article 59 de la loi fédérale sur le service des postes, il est interdit de donner à des véhicules à moteur ou autres une apparence permettant de les confondre facilement avec ceux de l'administration des postes.

Le but de cette prescription est de rendre la voiture postale reconnaissable de loin et de lui assurer, sur la route, la protection du contrôle public. Or, ce but ne peut être atteint s'il est fait usage, pour toutes sortes d'autres véhicules, d'une peinture qui, à faible distance déjà, ne peut plus être distinguée avec certitude de la couleur jaune traditionnelle des véhicules postaux. Si le public s'accoutume à l'idée qu'une voiture jaune peut aussi être une voiture privée, cette couleur perdra bientôt, à ses yeux, son caractère d'emblème des services postaux. On cessera alors de prêter une attention spéciale aux véhicules de cette nuance et le contrôle public des voitures postales n'existera plus.

En outre, la peinture jaune des voitures de la poste sert de légitimation. Elle est aux véhicules ce que l'uniforme est aux employés. Lorsque l'accomplissement des obligations de service l'exige, une automobile postale peut, suivant les circonstances, utiliser une route interdite aux autres véhicules. Elle pourra également, afin d'éviter un manque de correspondance et le retard de tout un courrier postal, dépasser, dans certains cas, la vitesse maximum fixée par les règlements de police et prétendre à la priorité dans un encombrement du trafic urbain. Sur les routes de montagne, la circulation générale doit se régler, à certains égards, sur les voitures postales, ce qui ne peut avoir lieu que si celles-ci sont, de loin, reconnaissables comme telles.

Il n'est donc pas admissible que d'autres voitures soient vernies d'une manière qui, au premier coup d'œil et à peu de distance déjà, éveille l'impression d'une voiture postale. Pour autant donc qu'une peinture jaune permettra facilement de semblables confusions, elle doit être interdite pour les autres véhicules.

Les lourdes voitures privées, actuellement déjà vernies de cette couleur, doivent au moins, et dans le sens d'une mesure de transition, être munies d'autres signes distinctifs particuliers et bien visibles à distance. L'inscription en grandes lettres, à l'arrière et sur les côtés, du nom du propriétaire peut servir à cet effet. Mais la possibilité d'une confusion depuis devant, qui est plus particulièrement à craindre, ne pourra être entièrement écartée que si le capot du moteur et la partie avant de la carrosserie, jusqu'au siège du conducteur, sont vernis d'une autre couleur.

Il y a lieu, du reste, pour éviter toutes contestations et en renvoyant aux dispositions légales, de recommander à tous les propriétaires de voitures jaunes, de faire changer complètement cette couleur à la première occasion.

Il faut, en outre, leur rappeler que, sur les routes postales de montagne désignées dans l'arrêté du Conseil fédéral du 9 mai 1927, la circulation des voitures privées de couleur jaune n'est, actuellement déjà, plus autorisée, parce que le risque de confusion y est particulièrement grand et dangereux. Pour autant qu'ils n'auront pas été refoulés par la police déjà à l'entrée de ces routes, les contrevenants doivent s'attendre à être punis d'une amende.

Pour des raisons qui n'apparaissent pas très clairement et qui, certainement, ne répondent pas à une nécessité, l'imitation de la couleur jaune, teinte traditionnelle des voitures postales depuis de nombreuses décades, a pris ces derniers temps de fortes proportions. La poste éprouve

de ce fait des difficultés à acomplir ses obligations au service de la collectivité. Il est donc nécessaire, pour remédier à cet état de choses, de faire appliquer la disposition légale suivant laquelle les voitures privées ne peuvent avoir une apparence permettant de les confondre facilement avec des véhicules postaux. La loi prévoit, en cas de contravention à cette prescription, l'infliction d'amendes qui peuvent atteindre non seulement le propriétaire de la voiture, mais aussi l'artisan qui a procédé à la peinture.

— Ainsi le jaune restera la couleur officielle de la poste fédérale et du pouvoir pontifical de même que l'emblème de la jalousie.

TRIBUNAL FEDERAL

Un incendie provoqué par un apprenti

Le notaire X. possède, dans la banlieue de Bienne, une propriété où il a installé une pépinière dont l'exploitation est dirigée par un jardinier-chef qui forme de nombreux apprentis. Le 20 avril 1925, le dit jardinier donna l'ordre à l'apprenti A. de se lever le lendemain une demi-heure plus tôt que d'habitude pour préparer l'auto-camion, notamment pour remplir le réservoir d'essence. A. communiqua l'ordre à son camarade, l'apprenti J., garçon de 19 ans. Or J., pour s'épargner la peine de se lever le matin, décida de procéder au travail le même soir, la nuit étant déjà venue. Il se rendit dans le garage avec un troisième apprenti B., âgé de 15 ans, celui-ci le priant de l'éclairer avec la lanterne à acétylène de vélo. B. se tenait, lanterne à la main, à une distance de deux à quatre mètres de l'auto et du tonneau d'essence. Au moment où J. remplissait au tonneau un arrosoir de benzine, pour le vider ensuite dans le réservoir, une détonation se produisit. Les vapeurs de benzine avaient pris feu à la lampe à acétylène. En un clin d'œil, tout fut en flammes : maison d'habitation, étables, grange, hangar et garage furent incendiés jusqu'à ras de terre, y compris l'auto-camion.

La compagnie d'assurance rétive

La compagnie d'assurance refusa de régler le sinistre, alléguant une faute grave à la charge de l'assuré, qui aurait négligé de donner à l'apprenti les instructions nécessaires et ne l'aurait pas surveillé. La compagnie alléguait aussi que l'assuré avait contrevenu gravement aux obligations légales et contractuelles et que les clauses de la police d'assurance, de même que les dispositions de la loi fédérale la dégageaient ainsi de toute obligation.

Pourquoi le Tribunal fédéral l'oblige à payer

On plaida. Les instances bernoises donnèrent raison à l'assuré et le Tribunal fédéral vient de confirmer ce point de vue.

La compagnie est dégagée de l'obligation de régler le sinistre, aux termes de la police : a) lorsque l'assuré a causé lui-même le sinistre par négligence grave ; b) lorsque le sinistre a été causé sciemment ou par négligence grave par un employé pour les actes duquel l'assuré est responsable et au cas où l'assuré aurait commis une négligence grave dans la surveillance ou dans le choix de cet employé.

En revanche, s'il n'y a qu'une faute légère à relever à la charge de l'employé ou de l'employeur, la compagnie se trouve dans l'obligation de réparer le sinistre. On ne saurait parler de faute grave à la charge de l'apprenti J. que pour autant que celui-ci aurait contrevenu à un ordre de ne pas remplir le réservoir à essence le soir même. Mais, en tout cas, on ne peut considérer comme faute le fait de s'être servi d'une lampe à acétylène, car il est évident que l'apprenti ignorait le danger de se servir de ce mode d'éclairage.

L'assuré n'a pas commis de faute

Il y a plus : la compagnie ne serait dégagée de ses obligations qu'au cas où elle prouverait que l'assuré ait commis une faute dans le choix et dans la surveillance de son personnel. Or, il est établi que le notaire A. pouvait, en toute confiance, remettre l'exploitation de sa pépinière au jardinier-chef, connu comme homme représentant toute garantie et en fonctions depuis 1911. La nature même de cette exploitation exigeait qu'une grande indépendance fût accordée au jardinier-chef. Il en résultait que les apprentis étaient placés sous ses ordres immédiats. C'est le jardinier qui a donné l'ordre à l'apprenti de remplir le réservoir d'essence à la lumière du jour, ainsi que cela avait toujours été le cas. On ne peut donc reprocher à l'assuré d'avoir commis une faute grave.

L'affichage de la prose officielle

La compagnie allègue aussi que l'assuré aurait commis une négligence grave en ne placardant pas dans le garage les prescriptions cantonales concernant le dépôt et la manutention de la benzine. Le Tribunal fédéral n'a attaché aucune importance à ce fait-là. Puisque l'apprenti n'a pas observé l'ordre d'avoir à remplir le réservoir à la lumière du jour, il va bien sans dire qu'il ne se serait pas le moins du monde préoccupé davantage du dit placard. Enfin, la compagnie reproche également à l'assuré de n'avoir pas fait installer l'électricité dans le garage. Le Tribunal a également écarté cet argument.

Surveillez les enfants !

A Reichenbach près de Boltigen (Oberland), le petit Minning, 5 ans, réussit à s'emparer d'une cartouche de fusil. En présence de ses deux petits frères, il frappa la cartouche à coups de marteau. Une explosion se produisit. Le bambin a été grièvement blessé aux mains et aux pieds, il a été transporté à l'hôpital de Zweisimmen.

Promotion facile.

Officier à un soldat : Si vous ne buviez pas tant, vous seriez caporal !

Le soldat : Pourquoi deviendrai-je caporal ? Quand j'ai bu, j'ai l'impression d'être général !

VALAIS

PETIT BILLET AU « NOUVELLISTE ». — M. Ch. St-Maurice s'est étonné que le « Confédéré » n'ait pas commenté plus tôt le scrutin vaudois du 15 mai maintenant l'élection directe du gouvernement et que ce ne soit pas M. Gabbud qui l'ait fait, mais M. Défago. Nous dirons à notre confrère de St-Maurice que la surabondance de travail et de matière au cours des dernières semaines sont la cause de ce retard qui l'avait inquiété. Nous le regrettons pour lui. Faut-il ajouter, si cela peut intéresser M. Ch. St-Maurice, que le rédacteur du « Confédéré » partage l'opinion de M. Défago sur la question du mode d'élection du Conseil d'Etat. Nous croyions cette déclaration pour le moins superflue.

A notre tour maintenant de nous étonner. Révérence parler, le parlementaire Evéquoz nous paraît un drôle de type. Il dépose au Grand Conseil une motion touchant à des points importants et qui est vivement commentée. Puis il fait dire au meilleur ami qu'il compte parmi les journalistes que « personnellement » il n'est pas d'accord avec ce qu'il va proposer, soit en ce qui concerne le retour à l'élection du gouvernement par le Grand Conseil, soit pour l'augmentation — très impopulaire — du nombre des membres du Conseil d'Etat.

Après avoir flairé le vent, l'habile politicien a opéré une prudente retraite stratégique. Comment comprendre autrement pareille versatilité et pareille déconcertante attitude. La franchise politique ne paraît pas y briller en tous cas.

LA DEMISSION DU PREFET. — Hélas, il se confirme aujourd'hui que la retraite de M. Evéquoz de la préfecture de Conthey est irrévocable. Les bonnes feuilles dévouées et soumises tracent le panégyrique de l'éminent magistrat et déplorent la perte immense que cette regrettable détermination occasionnera au district de Conthey. Pourtant, nous nous souvenons fort bien qu'en 1919 quand on discutait au Grand Conseil la motion Petrig demandant l'élection des préfets par le peuple, M. Evéquoz lui-même s'opposa à cette innovation pour la principale raison que ces fonctionnaires ne jouaient pas un rôle assez important pour mériter l'honneur de l'élection populaire.

Ceci dit pour mettre un baume sur la grande douleur de ceux qui croyent en toute bonne foi que M. le préfet Evéquoz est irremplaçable.

LES « TREIZE ETOILES » A CHAMPERY. — De nombreux Valaisans et amis du Valais de Lausanne et Genève ont accompagné dimanche le cercle valaisan « Treize Etoiles » à Champéry.

Il y eut, à Monthey, une halte au cours de laquelle une réception fut faite par l'Harmonie. Une palme lui fut offerte, puis on se réunit au Café de la Place, où d'excellentes paroles furent échangées entre M. Franc, secrétaire de l'Harmonie de Monthey, M. le conseiller administratif Pons, M. Troillet, président du Cercle valaisan, et M. Viret, des Trompettes de Genève. Une coupe fut offerte à l'Harmonie qui, elle, remit un diplôme de membre d'honneur au Cercle valaisan. Une aubade fut donnée ensuite à l'infirmerie de Monthey, puis un concert sur la grande place.

Un Valaisan de Genève, M. Berra, souhaita la bienvenue à Champéry. Et la Fanfare de Champéry interpréta avec succès plusieurs morceaux.

Après avoir déjeuné dans différents hôtels, les participants se retrouvèrent dans la grande salle de l'hôtel des Dents du Midi. La fanfare, dirigée par M. Stridi, et la chorale, conduite par M. Perrin, se firent entendre. Et il y eut des discours de MM. Albrecht, Troillet, Pons, Pitteloud, Perrin — qui offrit un souvenir à la Société des vieux costumes — Roux, de Lausanne, Gavin et Exhenry.

Nous y reviendrons.

VEX. — Accident. — Une jeune fillette de huit ans, fille de M. le conseiller municipal Bovier, se trouvait sur la route qui de Vex conduit à Hérémence lorsqu'un tronc d'arbre sortit de la forêt dominante et dévala jusque sur la route. La pauvre petite, surprise et sans doute follement effrayée, n'eut pas le temps de se sauver et fut atteinte par le tronc qui lui fracassa le crâne.

Le médecin de Vex, accouru en hâte, ne put que constater le décès qui avait été instantané. Une enquête est en cours.

HAUT-VALAIS. — Mercredi, à Steg, près Gampel, un enfant de trois ans est tombé dans une meunière et s'est noyé.

Chronique sédunoise

Un beau testament

Lors de sa dernière séance, le Conseil municipal de Sion a pris connaissance des dispositions testamentaires prises par feu M. le conseiller Joseph Mutti, à Sion, en faveur des pauvres de Sion : En voici la teneur : « Art. 1. — Je donne et lègue à l'Elémosinaire de la ville de Sion, la somme de cinq mille francs ».

Ce beau legs généreusement fait vient s'ajouter à celui qu'a déjà reçu la Colonie de vacances sédunoise. Il est à nouveau un brillant témoignage de la bonté et de la générosité du regretté défunt et des grandes qualités de son cœur.

La ville de Sion ne manquera pas de garder à M. Mutti un souvenir ému et reconnaissant. Que sa famille reçoive encore une fois l'expression de la gratitude générale pour une si belle générosité.

Nécrologie

Dimanche a été ensevelie à Sion Mme Julie Ribordy, épouse de l'ancien ingénieur cantonal Adrien Ribordy, et par son premier mariage mère de M. Henry Wuilloud, auquel nous présentons nos condoléances.

Le feu à Chamonix

Un violent incendie a détruit au cours de l'orage les combles du Grand Hôtel Chamonix-Palace. Il ne semble pas cependant que le sinistre soit dû à la foudre.

MARTIGNY

Les cerises municipales.

Les cerises des avenues de Martigny-Ville mises en vente par la municipalité ont été adjugées au preneur habituel, la maison Claivaz frères, primeurs, en Ville, pour le prix de fr. 1410. Les cerises à kirsch seront remises à la distillerie Morand, à Martigny. L'année dernière, les cerises municipales ont été vendues à la même maison pour le prix de 1300 fr.

Club alpin.

Les membres du Groupe de Martigny sont convoqués le mercredi 8 juin, à 20 h. 30, au local du Groupe.

Ordre du jour :

1. Assemblée générale de la Section Monte-Rosa à Brigue, le 12 juin. — 2. Inscription pour la course des Sections romandes aux Diablerets, le 26 juin. — 3. Divers.

Tirs militaires.

Les livrets militaires des membres de la société de tir « La Dranse » peuvent être retirés au bureau des télégraphes.

Le Comité.

ETAT-CIVIL DE MARTIGNY

Naissances

Giroud Roger-Joseph, de Benjamin, Ville ; — Darbellay Roland-François, de Victor, Ville ; — Kunz Cécile, de Jules, Bâtiaz ; — Schafer Jeanne-Aimée, d'Adolphe, Fontaine ; — Duchoud Fernande-Michelle, de Luc, Bâtiaz ; — Soldani Maria, de Nicolas, Bourg ; — Zenhaüsern Agnès-Barbe, de Conrad, Bâtiaz ; Gachter Hena-Maria-Thérèse, de Charles, Bourg.

Mariages

Gaillard Hermann et Moret Anita ; — Torrione Jean et Emonet Jeanne ; — Monnet Jules et Puppe Emma ; — Rouiller Georges et Gailland Julia ; — Rouiller Félix et Rouiller Cécile ; — Dirren Théodore et Vaudan Marie.

Décès

Marcelle Mario, 1882, Turin ; — Petoud Clémentine, 1856, Ravoire ; — Giroud Edouard, 1904, Bourg ; — Giroud Alphonsine, 1913, Bâtiaz ; Métroz Marie-Thérèse, 1927, Ville ; — Vallet Esther, 1856, Ville ; — Bompard Julie, 1844, Ville ; — Bochatey Marthe, 1912, Ville ; — Guex Henri, 1860, Bourg ; — Claret Charles, 1862, Bâtiaz ; — Guex Joseph-Etienne, 1856, Ville ; — Roserens Pierre-Julien, 1922, Charrat ; — Produit Ulysse, 1908, Charrat.

En Suisse

APRES LE MATCH INTERNATIONAL DE ROME

Les vainqueurs du match international de Rome au fusil et au pistolet sont revenus en Suisse où on leur a fait un accueil chaleureux et enthousiaste.

La presse internationale s'est vivement occupée des résultats du match et du triomphe des Suisses. Cependant, la presse fasciste si exubérante d'habitude, est restée froide et revêche. Le tribut d'honneur de la presse italienne aux gagnants a été fort maigre, a constaté le « Journal de Genève », il est même inexistant. La plupart des journaux romains n'avaient pas enregistré, mardi, les résultats du match international au pistolet, qui eut lieu le samedi. Et du match au fusil, terminé la veille, aucune nouvelle non plus. On ne peut toutefois pas imaginer que la presse du pays organisateur d'une manifestation aussi importante que celle d'un concours international de tir aille jusqu'à négliger d'en proclamer les résultats et à refuser l'hommage d'une ligne de commentaires aux équipes des nations victorieuses, qui sont ses hôtes.

Pourquoi s'étonner ? écrit un de nos confrères de Lausanne ». Le correspondant du « Journal de Genève » ne sait-il pas qu'en Italie, seuls les fascistes existent, comptent et peuvent triompher ?

Ce correspondant du « Journal de Genève » sera peut-être tout aussi étonné de la rapidité avec laquelle l'agence gouvernementale fasciste Stefani lance au monde ébahi la nouvelle suivante :

Au match international de tir individuel, avec arme le guerre italienne, Zimmermann (Suisse) s'est classé 5me, avec 428 points, derrière 4 Italiens.

Saluons ce succès ! Quand on n'a pas de grives...

L'affaire Kessler

D'une note du ministère public, il ressort les faits suivants :

Depuis les premiers aveux de Karl Bühler, arrêté à Zurich, l'argent détourné a été en grande partie retrouvé et le cercle des personnes plus ou moins mêlées à l'affaire a pu être assez exactement délimité.

Bühler, qui semble être l'âme de toute cette affaire, projetait évidemment de faire entrer dans son commerce les personnes à lui dévouées et sous son influence. C'est ainsi que Kessler, sous le nom de Grenier, devait devenir le chef de sa succursale de Londres. Un poste supérieur était également réservé dans ses entreprises à Rosa Birchmeier, l'ancienne sommelière. Elle devait se préparer à ce poste en suivant les cours d'une école de commerce à Londres. Mais entre temps, les choses prirent une autre tournure.

Au cours des interrogatoires qu'il a subis, Bühler a reconnu avoir reçu en trois fois de Kessler plus de 450,000 fr. ; deux fois de suite, il toucha 50,000 fr. et la troisième fois un gros paquet de billets de banque, dont il prétend n'avoir pas vérifié le contenu. Bühler ajoute que 150,000 fr. lui avaient été donnés par Kessler à titre de participation à la société « Martin et Co » et qu'il devait transmettre le reste à Kessler au fur et à mesure de ses besoins.

A l'exception de Bühler et de Caroline Dumelin, toutes les personnes arrêtées ont été relâchées, car il a été établi que Bühler leur a menti sur la provenance de sa soudaine fortune et que tous avaient accepté argent et cadeaux dans la pensée qu'ils provenaient des bénéfices de Bühler.

— On parle du retour de Kessler par avion de Londres à Dubendorf. Ce n'est que le premier vol qui coûte.

Une trombe sur Morges

Vendredi, peu après 18 h., une trombe d'eau s'est abattue sur la ville de Morges, caractérisée par une forte buée traînant à hauteur d'homme. En un clin d'œil tout fut inondé, la rue de Lausanne était devenue un véritable torrent, ainsi que toutes les parties basses de la ville. Sur la place de l'église roulait un torrent de 60 centimètres d'eau, empêchant toute circulation. Les hôtels de la Couronne et de l'Union, ainsi que de nombreux magasins ont été inondés. Le premier poste de secours fut alarmé. On sonna le tocsin qui mit sur pied tout ce que Morges compte de sauveteurs. La compagnie de boulangers 1 qui fait actuellement un cours à la caserne de Morges, se porta immédiatement à l'usine à gaz et arriva juste à temps pour éviter que les chaudières ne fussent envahies par l'eau, conjurant ainsi un grave péril. Les usines Sim furent également menacées et partiellement inondées. Vers 20 heures, tout était rentré dans l'ordre. Les vignes, vergers et potagers ont été fortement ravinés.

Les typos à Lausanne

Le congrès de la Fédération suisse des typographes a été clos dimanche. Une soixantaine de délégués, représentant 32 sections, y avaient pris part. D'importantes résolutions, concernant notamment la caisse d'assurance chômage, invalidité et maladie, ont été prises. Dans une grande réunion, où de nombreux discours ont été prononcés, la section de Lausanne a fêté le 75me anniversaire de sa fondation. A cette occasion, de nombreux souvenirs ont été offerts par des sections sœurs à la jubilaire.

Responsabilité du médecin

La 1re chambre civile du tribunal cantonal zurichois a eu à s'occuper d'un cas intéressant touchant le traitement au moyen de rayons Röntgen d'un patient qui fut brûlé grièvement. Une doctoresse ayant été chargée par un médecin de traiter aux rayons Röntgen un cas d'excroissance de chair avait à son tour confié ce soin à une de ses infirmières en place dans son institut. Le traitement s'effectuait cependant sous la surveillance directe de la doctoresse. Le patient fut brûlé pendant le traitement et intenta un procès à la doctoresse.

Le tribunal cantonal contrairement au tribunal de district, émit l'avis que la responsabilité incombant à la doctoresse ne présentait pas un caractère de gravité. Aussi l'indemnité à payer au patient par la doctoresse fixée par le tribunal de district a été réduite par le tribunal cantonal qui l'a fixée à 70,000 fr.

Une vaillante Suissesse

L'autre jour, sur le Sonnenberg près de Lucerne, une jeune fille se promenait lorsqu'elle fut frappée dans le dos par un malandrin, qui lui mit un mouchoir dans la bouche pour l'empêcher de crier. La jeune fille, courageusement, se défendit, jeta son agresseur à terre, lui laboura le visage à coups de poings, et lorsqu'il fut incapable de nuire, alla chercher du secours chez ses parents domiciliés non loin de là. Le malandrin put être arrêté peu après. Bravo, la Lucernoise !

Arrestation d'un escroc

On vient d'arrêter à Monte-Carlo le Dr Max de Wattenwyl, précédemment domicilié à Berne, et en fuite depuis deux ans, après s'être rendu coupable de falsification de chèques, d'abus de confiance et d'escroqueries, aux dépens de familles bernoises connues. On parle d'une centaine de milliers de francs. Max de Wattenwyl est le frère du colonel de Wattenwyl, un des héros du procès de Zurich Egli-de Wattenwyl, en 1916.

Tribunal fédéral

Le Tribunal fédéral a repoussé à l'unanimité, comme non fondé, un recours de droit public formé par deux ouvriers des ateliers CFF, dont les noms avaient été biffés par le Tribunal cantonal bernois de la liste des jurés cantonaux, attendu qu'en vertu de la loi cantonale concernant l'organisation des autorités judiciaires, les fonctionnaires, employés et ouvriers des entreprises industrielles de l'Etat ne sont pas éligibles.

Femmes alpinistes

Le Club suisse des Femmes alpinistes (C.S.F.A.) qui groupe 26 sections, dont six dans le canton de Vaud, a tenu à Bâle, les 28 et 29 mai, sa dixième assemblée générale de déléguées. Une cinquantaine de délégués, représentant 1750 membres, et une centaine de clubistes, ont suivi les délibérations et pris part à la fête. L'ordre du jour comportait entre autres la réception de cinq nouvelles sections et le transfert du comité central de Neuchâtel à Berne, après neuf ans de siège en terre romande ; les dirigeantes seront en Suisse alémanique ; la présidente centrale est Mlle Louise Gfeller, à Berne.

Un village suisse en Albanie

Il y a deux mois, l'Union Internationale de Secours aux Enfants annonçait que son délégué en Albanie avait conclu un arrangement avec le gouvernement albanais pour la construction d'un village suisse destiné à recevoir vingt familles de réfugiés albanais. Aux dernières nouvelles, le village commence à sortir de terre.

C'est à Radani, dans le district de Laskovik, non loin de la frontière albano-grecque, dans un site montagneux, que s'édifient les premières maisons. Chaque famille travaille à sa propre maison dont le prix de revient, extrêmement bas, ne dépassera pas seize napoléons, soit 320 fr. suisses. Les pierres se trouvent à pied d'œuvre, le bois sera pris dans la forêt voisine et transporté sur un camion prêté par le gouvernement. On espère que le village pourra être achevé vers la fin d'octobre. Les fonds employés à la construction de ce village viennent principalement de Bâle, Genève, Neuchâtel, Vevey, Winterthour et Zurich.

LES ACCIDENTS

— Un toit de fortune construit sur le dépôt d'une fabrique d'Uster s'est écroulé. Quatre ouvriers ont pu s'enfuir à temps. En revanche, un cinquième ouvrier, âgé d'une cinquantaine d'années, nommé Arnold Messe, a été tué.

La lettre tardive

Ainsi que nous l'avons annoncé, un avocat du canton de Fribourg, qui voulait transmettre au Tribunal cantonal un procès jugé en première instance, remit au dernier moment, à la gare, à un employé du vagon-poste, sa demande d'appel. L'envoi s'égara et ne parvint à la chancellerie du Tribunal qu'après l'expiration du délai de vingt jours admis pour les appels. La Cour d'appel refusa de s'occuper de l'affaire.

Sur ce, l'avocat déposa un recours de droit public que le Tribunal fédéral a rejeté vendredi comme non fondé, estimant qu'un avocat doit aussi tenir compte des risques qu'il encourt en n'entamant qu'au tout dernier moment une procédure aussi importante que celle dont il s'agissait dans le présent cas.

Nouvelles de l'Etranger

LE DERAILLEMENT DE BESSAY

L'express parti de Paris à 20 h. 30, et se dirigeant vers Nimes, a déraillé vendredi matin à 2 heures, alors qu'il venait de quitter la gare de Moulins et arrivait à la station de Bessay (Dpt de l'Allier). Tous les vagons sauf quatre ont été renversés.

Le ministère des travaux publics communique la note suivante :

Vers 8 h. du matin, près de Bessay, un vagon d'un train de marchandises se dirigeant vers Moulins a déraillé. Le mécanicien, sentant une résistance anormale, allait arrêter le train, lorsqu'arriva en sens inverse, en pleine vitesse, l'express parti de Paris, qui heurta le vagon déraillé du train encore en marche. La locomotive et le tender de l'express furent renversés ; le fourgon de tête et les deux voitures de troisième classe qui le suivaient, gravement avariés ; les deux voitures suivantes furent également endommagées.

On compte neuf morts, sept blessés et seize voyageurs contusionnés.

Le corps du mécanicien, M. Henri Chardet, âgé de 34 ans, a été dégagé à 13 heures. Il était enfoui sous le charbon du tender, qui a projeté sur la plateforme de la locomotive.

Sous les décombres, on a découvert des fragments de vêtements d'enfants.

LES VICTIMES DE L'AVIATION

Deux avions faisant partie du 2me régiment d'aviation et effectuant un exercice sont entrés en collision vendredi à Prague. Tous deux se sont écrasés sur le sol.

Les deux pilotes et un lieutenant observateur ont été tués.

— Un avion dans lequel se trouvaient un capitaine et un adjudant est tombé sur le terrain de Villacoublay (France). L'appareil a pris feu au sol. Les deux occupants ont été carbonisés.

LES SOVIETS QUITTENT LONDRES

Le chargé d'affaires soviétique, M. Rosengoltz, et sa femme, ainsi qu'une partie du personnel de la légation de l'U. R. S. S. a quitté Londres vendredi.

Les députés Lansbury, Arthur Henderson et Saklatvala se trouvaient à la gare au moment dé départ de M. Rosengoltz. La foule était si nombreuse que la police avait peine à la maintenir. Le train s'ébranla aux accents du « Drapeau rouge » chanté par la foule.

MONARCHISTES RUSSES CONDAMNES

Le tribunal de district d'Odessa a condamné à être fusillés huit membres d'une organisation monarchiste, dont l'ancien procureur du régime tsariste Kryjranovski. Cette organisation avait des rapports avec les gardes blancs à l'étranger et s'occupait d'espionnage pour la Roumanie.

Le comité central exécutif panukrainien a commué la peine de mort de trois des condamnés en une peine de dix ans de prison.

BOTTECCHIA

Le coureur cycliste Ottavio Bottecchia, vainqueur de deux Tours de France, afait, vendredi, au cours d'une séance d'entraînement, une grave chute, provoquée par la rupture d'un frein.

Le champion cycliste a dû être conduit à l'hôpital où l'on a constaté qu'il avait subi une forte commotion cérébrale et qu'un de ses bras était brisé.

L'état de Bottecchia est grave, mais on espère le sauver.

Çà et là

— Un bateau qui transportait des pèlerins de Ninich à Samallout (Egypte), est entré en collision avec un remorqueur. Celui-ci s'est échoué. 16 personnes ont été noyées.

—A Athènes, deux députés communistes ont été arrêtés.

— A l'occasion du centenaire du savant français Marcelin Berthelot, le gouvernement du Vénézuéla a adressé au comité du centenaire la somme d'un million de francs pour édifier à Paris une « Maison de la Chimie », destinée à faciliter aux savants du monde entier leurs recherches et leurs travaux.

— La tornade a détruit totalement ou partiellement dans l'Oldenburg méridional (Allemagne) 75 maisons ou dépendances. Neuf personnes ont été blessées grièvement. L'Etat a voté un premier secours de 20,000 marks.

— Afin d'assurer le relèvement des banques qui ont été obligées de fermer leurs guichets par suite de la récente crise financière, les administrateurs de ces établissements ont décidé de vendre tous leurs biens personnels y compris leurs résidences.

— Un congrès espérantiste international s'est tenu dimanche à Mons. Y assistaient des personnalités de Suisse, de France, d'Angleterre, d'Irlande, de Hollande et de Belgique.

— Suivant le « Matin », la souscription en faveur des familles de Nungesser et de Coli a atteint un million de francs.

— A Brantford (Ontario), une automobile a été happée à un passage à niveau par un express. Ses occupants, un père de famille, sa femme, son fils ainsi qu'un ami, ont été tués sur le coup. Deux enfants en bas âge ont reçu des blessures si graves qu'on ne croit pas pouvoir les sauver.

Dernières nouvelles

Le „Columbia" de Chamberlain et Levine, venant d'Amérique, a survolé Dortmund et a atterri près de Halle dans la Saxe prussienne, ce matin lundi.

Un avion allemand a apporté du carburant depuis Halle pour le Columbia.

CHRONIQUE SPORTIVE

5me MEETING D'ATHLETISME

Monthey, le 12 juin

C'est plein de promesses que s'annonce le 5me Meeting d'athlétisme du F. C. Monthey. Ces manifestations, qui depuis tantôt quatre ans ont « marqué » au calendrier de la petite cité bas-valaisanne, ont toujours emporté un éclatant succès, et cependant celle du 12 juin risque fort de faire pâlir ses devancières. En effet, la participation s'annonce fort élevée, car les grands clubs romands nous délègueront leur meilleure sélection. D'autre part, dans le but d'encourager les futurs champions de la cause athlétique de notre région, le comité d'organisation a prévu deux catégories avec classement distinct.

Le programme technique conçu avec un soin méticuleux ayant déjà paru, il ne nous reste plus qu'à dire quelques mots sur les festivités prévues. Les trois corps de musique de notre localité ont promis leur bienveillant concours, c'est dire que notre manifestation déroulera ses péripéties dans une joyeuse ambiance. Ajoutons également que cette joute sportive est placée sous le haut patronage de nos autorités cantonales et municipales prouvant ainsi tout l'intérêt que les pouvoirs publics témoignent à la belle cause sportive.

Chers athlètes romands, Monthey unanime vous convie afin que vous remportiez de l'antique cité bas-valaisanne, à côté d'une récompense tangible, fruit de vos efforts, un excellent et durable souvenir.

Soyez les bienvenus !

FOOTBALL.

Vaud bat Valais par 4 buts à 3. — Bayern Munich bat Servette par 3 buts à 1. — Genève bat Lausanne 1 à 0. — Lausanne bat Fribourg 2 à 1. — Gengve bat Fribourg 2 à 0.

CYCLISME.

Le Tour d'Italie a été gagné par Binda, en 144 h. 15 m. 35 s. Viennent ensuite : Brunero, Negrini, Valazza, Pancera et Bresciani.

— Au championnat cycliste suisse, Nötter sort vainqueur suivi de Blattmann. 3. Reymond, 4 Schneider, 5. Suter.

Chez les amateurs, c'est Paul Liechty, de Bâle qui enlève la première place.

Le travail d'une abeille

Un correspondant de la « Gazette de Francfort » s'est appliqué à rechercher le rendement en valeur monétaire du labeur d'une abeille. Il expose en ces termes le résultats de son étude :

Avant la guerre mondiale, il y avait en Allemagne 2,600,000 ruches en paniers ou en caisses. On peut évaluer à 25,000 le nombre des habitants d'une ruche, abstraction faite de l'unique reine et de quelques centaines de bourdons — les mâles — qui ne tardent pas d'ailleurs à être éliminés. Cela fait plus de 65 milliards d'ouvrières qui, en moyenne, récoltaient 15 millions de kilos de miel. Par abeille ouvrière, l'emmagasinement est ainsi d'environ 0,25 grammes de miel par an. En évaluant le prix d'un kilo de miel au prix de fr. 2.50, la valeur marchande de la récolte annuelle d'une abeille ressort à un seizième de centime, somme infime au regard de l'activité déployée pendant tout un été, sans un instant de répit autre que les heures de fortes averses. On voit cependant qu'un grand nombre de « peu » finit par donner un « beaucoup », car 15 millions de kilos représentent une valeur de 37 millions 750,000 francs, ce qui, pour l'Allemagne, constitue un revenu plus élevé que celui de toutes ses pêcheries en haute mer.

Une abeille ne peut rapporter d'une de ses sorties qu'une quantité infinitésimale de sucs floraux ou nectar, 50 à 60 milligrammes, dont 80 % consistent en eau qui s'évaporera dans la chaleur de la ruche. Comme une abeille doit faire environ 10,000 voyages pour rapporter 500 grammes de nectar, elle doit bien faire 25 à 30,000 pour emmagasiner 500 grammes de miel ! Tel est le bilan de l'activité de ce petit insecte.

Mais indépendamment de la production du miel, l'abeille mérite la considération pour la fécondation qu'elle favorise chez des milliards de fleurs, service évalué par des experts, en Allemagne, à au moins 300 millions de marks (375 millions de francs). C'est pourquoi le professeur universitaire Dr Zander, estime que l'élevage des abeilles est, pour l'alimentation générale, la branche secondaire la plus importante de l'économie agricole : sans abeilles, pas de fructification ! sans elles, nos prairies diaprées seraient, au bout de quelques décades, réduites à ne connaître que le vert uniforme du gazon et à ne fournir qu'un fourrage de basse qualité. C'est à peine si, les abeilles venant à disparaître, il nous resterait, après quelques siècles, la plupart de nos légumes et les fruits de nos arbres, car c'est 90 % de la fécondation de toutes les fleurs qu'on doit à la nombreuse tribu des abeilles : le vent ne suffirait pas, de loin, à disperser la quantité de pollen nécessaire à la fécondation printanière.

Fils des hommes, conclut le correspondant, apprends à respecter l'abeille et son assiduité, et ne te mets pas en colère quand, par hasard, tu apprends à connaître la piqûre de son aiguillon.

ECHOS

Les termites destructeurs.

On mande de Lincoln (Nebraska) que les termites menacent plusieurs points du Nebraska oriental, où ils ont ruiné de nombreux bâtiments au cours des derniers six mois. L'Université de Nebraska a entrepris la lutte contre ces dangereux insectes, si avides de cellulose.

A Julien, un bâtiment d'école a été presque entièrement détruit. Ce qui caractérise l'action des termites, c'est qu'elle s'accomplit dans l'ombre et ne se révèle que lorsqu'il est trop tard pour y remédier. Des poutres et charpentes en apparence saines s'effondrent un beau jour : elles étaient minées intérieurement et il n'en restait que l'enveloppe. L'essentiel est de découvrir la présence des insectes alors qu'il est temps d'intervenir. Dans ce cas, on emploie des gaz toxiques pour leur extermination.

Une aire très vaste du Kansas, de grandes étendues de côte entre la Virginie et la Floride sont infestées de termites qui s'y multiplient avec une rapidité effrayante.

Le meilleur moyen de se prémunir contre ces animaux est de n'utiliser pour la construction que des bois imprégnés de créosote.

Comment on punissait autrefois les fraudeurs.

Voici le texte d'une loi française de 1481 :

« Tout homme ou femme qui aura vendu lait mouillé, soit mis un entonnoir dedans sa gorge, et ledit lait mouillé entonné, jusqu'à temps qu'un médecin ou barbier dise qu'il n'en peut, sans danger de mort, avaler davantage.

« Tout homme ou femme qui aura vendu beurre contenant navet, pierre ou autre chose, sera saisi et bien solidement attaché au pilori. Puis sera ledit beurre rudement posé sur sa tête et laissé tant que le soleil ne l'aura pas entièrement fait fondre. Pourront les chiens le venir lécher et le menu peuple l'outrager par telles épithètes diffamatoire qu'il lui plaira, et si le temps s'y prête et n'est le soleil assez chaud, sera ledit délinquant en telle manière exposé, dans la grande salle de la geôle, devant un beau gros et grand feu, où tout un chacun le pourra venir voir. »

Le café, carburant ?

C'est à peine croyable. C'est un fait expérimental cependant. Au Brésil, on a produit de l'alcool avec les fruits du café, et un alcool à 95 degrés.

Des essais viennent d'avoir lieu lors de la dernière exposition d'automobiles à Rio de Janeiro ; une automobile munie d'un carburateur adapté pour carburation à l'alcool donna des résultats merveilleux.

Cette automobile fit 50 km., gravit des côtes à 40 km. en prise directe, sans que l'eau du radiateur dût être changée.

L'alcool de café peut ainsi devenir, dans les pays producteurs du caféier, un concurrent de l'essence : son obtention est facile et peu coûteuse. Mais dans notre vieille Europe, nous ne pouvons nullement compter sur ce carburant pour remplacer l'essence.

(« Revue automobile »).

CHRONIQUE AGRICOLE

Le rôle utile des forêts

Les forêts jouent dans l'économie agricole un rôle considérable, non seulement par la production du bois nécessaire à la consommation, mais aussi par leur action météorologique. Elles sont un facteur important dans la distribution des pluies sur leur région, par suite de la circulation d'eau et de vapeur qu'exigent le développement et la croissance des arbres.

On a établi que, pour produire un poids déterminé de bois sec, il faut que l'arbre reçoive, au cours de sa croissance, une quantité d'eau qui est de cinq cents à mille fois plus considérable que le bois produit. Une forêt bien plantée et convenablement entretenue produit 70 mètres cubes de bois par hectare chaque année, soit environ, dans le cas des pins et sapins, 35,000 kg. de bois ; ce qui exige que passe, des racines aux feuilles, et au cours de l'année, à travers les arbres répartis sur l'hectare, l'énorme quantité de 17 à 35 millions de litres d'eau. Cette eau puisée dans le sol est presque entièrement reversée dans l'atmosphère et au-dessus de la forêt sous forme de vapeur. Si la répartition des forêts sur une étendue continentale est judicieuse, cette eau, grâce aux courants aériens, ira se répandre sur les terrains où les produits cultivés consomment plus d'eau que le bois.

La pluie et la neige, se manifestant en temps opportun, contribuent à la fertilité du sol, car l'eau qu'elles apportent s'est chargée, pendant la chute, d'une certaine quantité de substances nitrées, d'action fertilisante et dont la teneur n'est pas négligeable. On a constaté que la pluie apportait ainsi un supplément d'engrais qui peut atteindre au cours de chaque année une cinquantaine de kilos par hectare. Cet apport a en outre l'avantage de purifier l'atmosphère.

A ce rôle important des forêts, il faut joindre cet avantage que leur présence conserve le relief du sol, empêche les montagnes de s'ébouler, les collines de laisser glisser la terre végétale.

Une mauvaise exploitation des forêts, leur destruction systématique en vue de réaliser le capital qu'elles constituent sont des crimes commis envers la postérité.

Bibliographie

L'Illustré

No du 25 mai. — Le prodigieux exploit de Lindbergh (deux pages de photos, dont plusieurs prises déjà à Paris) ; les aviateurs « transatlantiques » Byrd, Acosta et Chamberlain ; la finale du championnat suisse de football à Zurich ; gens et choses de la Suisse orientale, série de superbes études du bon photographe Stauder ; le voyage du président Doumergue à Londres ; la danseuse Argentina à Genève ; l'Afrique noire vue par des Suisses ; variétés scientifiques et autres ; nouvelles ; bons mots.

Madame Eugène TONOSSI-ZUFFEREY et les familles alliées ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent de faire en la personne de

Monsieur Eugène TONOSSI
Représentant

décédé le 6 juin 1927, à Muraz s/ Sierre, à l'âge de 34 ans.

L'ensevelissement aura lieu à Sierre mercredi 8 juin, à 10 heures.

Le Vélo-Club de Martigny-Ville a le regret de faire part à ses membres du décès de leur cher collègue

Monsieur Eugène TONOSSI

L'ensevelissement aura lieu à Sierre, mercredi à 10 heures.

L'Abeille, Société mixte d'épargne, Martigny, a le regret de faire part à ses membres du décès de

Monsieur Eugène Tonossi
Membre du Comité

L'ensevelissement aura lieu à Sierre, mercredi à 10 heures.

La famille de Joseph DAMAY à Martigny-Ville remercie sincèrement toutes les personnes qui ont pris part à son grand deuil.

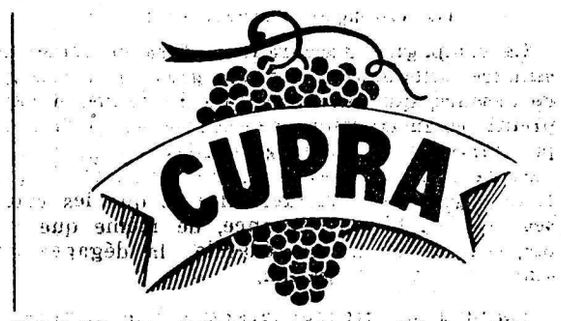

Viticulteurs attention!

On nous signale une abondance de chenilles de Cochylis et Eudémis dans les parchets avancés. Sous peu de jours elles seront générales au vignoble. Préservez votre récolte et traitez copieusement avec

Arseniate de plomb „CUPRA"
Bouillie Cupro-Arsenicale „Schloesing"
Nicotine titrée „Cupra" 10 %

Sur les chenilles, traiter avec notre **Pyrès** garanti efficace que nous mettons à disposition des viticulteurs au prix réduit de **Fr. 1.—** le kg. en sacagnons de 10 kg. franco. Passez commandes de suite :

Comptoir des Produits Cupriques S. A., Renens
ou ses Agents en Valais

Agriculteurs, attention !

En faisant l'acquisition d'une faucheuse Américaine **Mack-Cormich** ou une **Deering,** vous serez servis pour longtemps. Plus de 100 machines en activité dans la région. Facilités de payement. Grand stock en pièces de rechange à prix réduit. Représentant et dépôts.

CHABBEY-RODUIT, Martigny, Téléphone 172.

Boucherie Rouph
Rue de Carouge 36, Genève
Téléphone Stand 2059
Expédie par retour du courrier
Bœuf à rôtir de 2.50 à 2.60 kg.
Bouilli 2.— »
Graisse de rognons 1.50 »
Prix spéciaux pour Hôtels et Restaurants

ON DEMANDE 5 bons
manœuvres et maçons
chez BESSERO, Fully. (Tél. 16).

CERISES
BIGARREAUX 50 et. le kilo
Bochatey, près du Stand, Martigny Ville

E. Miauton & Cie
Montreux
construisent, vendent et louent les
Compresseurs d'air
„Bruand"
Ils fournissent tout l'outillage concernant
l'air comprimé

Docteur M. Gillioz
Place Centrale
Martigny
de retour

La Boucherie de la Bâtiaz sera ouverte demain matin mardi dès 8 heures.
Viande d'un bon
Génisson

Clôtures
d'ancienne renommée et de qualité irréprochable sont toujours fournies aux prix les plus bas. Demandez prix courant gratuit.
CHERIX Frères, Bex
Seuls succ. de PICHARD et Cie.

A VENDRE
VOLAILLE
30 canards, 6 oies, 2 dindons et 20 poules en pleine ponte. A. Chabbez, Martigny-Ville.

POMMES DE TERRE
DE TABLE à bas prix.
PARC AVICOLE, SION

A vendre ou à louer

une **installation de concassage avec moulin à sable** No. IV, type von Roll, avec moteur électrique triphasé 220/380 volts, ainsi qu'un **tracteur à benzine** de 18 H. P. ½ pour voie de 600 mm. le tout **en parfait état.**

S'adresser à l'entreprise Couchepin, Ortelli et Cie, Martigny-Bourg.

Asile de Vieillards du District de Martigny

Les personnes ayant des terrains ou des bâtiments pouvant servir pour un asile de vieillards, sont invitées à faire leurs offres jusqu'au 30 juin, auprès de M. le Préfet du District de Martigny, à Saxon, à qui on peut demander tous les renseignements nécessaires.

La Commission de l'Asile des Vieillards.

VINS

A. ROSSA, MARTIGNY

VINS EN GROS

Maison avantageusement connue parmi les principaux établissements du canton.
Nombreuse et fidèle clientèle

IMPORTATION DIRECTE

de toutes les qualités des vins demandés pr la consommation dans la région

Fournisseur: des Hôtels, Instituts-Collèges, Hôpitaux, Coopératives, Restaurants, Cafés, Pensions, Consommations, particuliers.

PRIX MODÉRÉS
MAISON DE TOUTE CONFIANCE

A. ROSSA, Vins, Martigny

Loterie en espèces

avec un nouveau plan, en faveur de la Chapelle du Sacré-Cœur, à Daviaz concessionnée par le Haut Conseil d'Etat du Canton du Valais et recommandée par Mgr Bieler, Evêque de Sion.

15000
8000
4000
2000
1000

Primes à Fr. 3, 4, 5, 10, 25, 50, 100, 200 jusqu'à Frs. Chaque pochette de 10 billets contient une prime assurée, payable de suite. Prix du billet Fr. 1.-, liste de tirage 0,25, gratuite à partir d'un achat d'une pochette de 10 billets.

Banque et Société Commerciale, FRIBOURG

Envoi de billets contre remboursement ou versement sans frais à tous les Bureaux de Poste, sur notre compte de chèques postaux II a 44. Les commandes de billets pour le Canton du Valais peuvent aussi être faites chez M. le Révd Curé Clivaz, à Massongex

Timbres caoutchouc à l'Imprimerie Commerciale Martigny

La Bonne Chaussure à bon marché

Soul. de travail, bien ferré doubles semelles	40-47	14.80
Soul. militaires, peau cirée, sans cout. haute tige	40-47	17.80
Soul. milit. ordon. quart. empeigne, bon ferrage	40-47	21.80
Soul. militaires, bien ferrés, sans cout. p. garçons,	36-39	14.90
Bottines Derby, Box, tal. mi-haut p. dames	36-42	15.50
Bott. Derby, peau cirée p. dame	36-42	13.50
Bott. Derby Box, noir, p. Messieurs, p. dimanche	40-47	15.50
Bottines p. Garçons et Fillettes, peau cirée	27-29	7.90
bonne qualité, sans clous	30-35	8.90

Expédition franco à partir de fr. 10.— Echange libre
Demandez notre catalogue illustré Gratis

Expéditions de Chaussures - J. KURTH, Genève

Bonne pianiste

avec ou sans orchestre accepterait engagements pour le samedi soir. Mlle Jaccoud, Monthey.

Vous qui souffrez de **migraines, grippe, maux de tête, insomnie, douleurs,** faites un essai de *l'antinévralgique idéal*

CÉPHALINE

rapide, inoffensif, sûr, 25 ans de succès
PETITAT pharmacie, YVERDON
et toutes pharmacies
Fr. 1.75 la boîte

Il est reconnu que!!!

L'apéritif sain **„Diablerets"** est une liqueur bienfaisante et agréable qui rafraîchit sans débiliter. C'est un élixir de longue vie. Il aide aussi à la décomposition des aliments, par celà il est un digestif hygiénique.

Obligations Caisse d'Epargne

(Autorisée par l'Etat et au bénéfice de garanties spéciales versement dep. 5 fr.)

Banque Populaire Valaisanne S. A. à SION

COMPTES-COURANTS
Prêts - Change
aux meilleures conditions
LA DIRECTION

Faites vous-même votre mélange de café et n'employez que du café fraîchement moulu.

Mélange: 4/5 café de malt Kneipp; 1/5 café colonial donnent une boisson saine, d'un goût excellent et bon marché. Pour les enfants, les personnes nerveuses ou malades du cœur, on ne servira que du café de malt Kathreiner-Kneipp pur.

ON DEMANDE un

BERGER

pour garder quelques génissons et une

Jeune Fille

pour aider au ménage et servir au café. S'adresser au Confédéré.

CHALET

de 5 chambres
avec bains, cuisine, W.-C., hall, balcon, buanderie, caves, etc. Locaux spacieux. Le tout entièrement installé (Lumière, eau, chauffage, potager, lessiveuse, installation complète de la chambre de bains, etc.), rendu posé terminé, clef en mains, pour le prix bloc-forfait de **Fr. 22.950.—.**

Nombreux autres projets à disposition, plus simples ou plus luxueux.
Demandez prospectus gratuit

Winckler & Cie, Fribourg
FABRIQUE DE CHALETS

Toute demande de renseignements adressée à l'ADMINISTRATION DU CONFÉDÉRÉ doit être accompagnée de **40 et. en timbres.**

BANDAGISTE ORTHOPÉDISTE

Articles sanitaires

L'hygiène moderne impose l'emploi de nombreux articles sanitaires, tant pour les enfants que pour les adultes.

Nous avons en magasin un choix complet de tous ces articles.

Téléphone 86.72. P2026?

M. SCHAERER S.A.

LAUSANNE · 9 RUE HALDIMAND

TURIN :: SALINS

Dimanches 5 et 12 Juin 1927

Grande Kermesse

organisée par la

Fanfare de Salins „La Liberté"

Musique de fête: **„Gigolette",** de Martigny

Henri MORET, Martigny

Avenue de la Gare
fabrique et **vend les meilleures montres**
depuis **25** fr. en argent, **50** fr. en or.

Closuit & Cie, Banque de Martigny

MARTIGNY
MAISON FONDÉE EN 1871

PRÊTS sur cautionnement, hypothèques, dépôts en nantissement, polices d'assurance sur la vie, etc.

DÉPOTS à 3 et 5 ans 5 %
„ à préavis ou bloqués 4-4 ½ %

En Comptes-Courants 3 ½ %

Escompte de papier commercial aux meilleures conditions
Envois de fonds en tous pays

FROMAGES

Grand choix de fromages maigres, vieux et salés depuis fr. **1.-** le kg. par pièce de 17 à 20 kg. Laiterie Agricole, Lausanne.

ACHAT DE CHEVAUX

pour abattre et accidents
Boucherie Chevaline Centrale
LAUSANNE
Louve 7 **H. Verrey**
Tél. Boucherie 92.59 Appart. 92.60

A vendre à Saxon
Maison d'habitation

avec grange et écurie, située près de la gare avec env. 800 m. de terrain arborisé. S'adresser sous chiffres B 861 Si Aux Annonces-Suisses S. A. Sion.

Madame MABILLARD

Sage-Femme
Martigny
ABSENTE
du 8 juin au 15 juillet

Confiance

En affaires, la confiance est certainement le facteur moral le plus important, celui peut-être qu'on néglige le plus.

Le meilleur moyen d'entretenir la confiance est de ne point la tromper. Cela est facile pour peu qu'on ne promette pas plus qu'on ne peut tenir et qu'on fournisse des avis et des renseignements ne relevant pas de la fantaisie.

Nous avons fait suffisamment d'expériences et récolté assez de confidences, pour pouvoir dire, sans arrière-pensée, ce que vaut chaque système de publicité et dans quels cas on peut en tirer un parti avantageux. Nous savons ce que valent l'annonce, l'affiche, les imprimés et autres moyens de réclame. Notre opinion est d'ailleurs partagée par ceux qui, comme nous, bénéficient d'une très longue expérience. Nous savons que de toutes les formules de publicité, à supposer même qu'elles soient conçues à la perfection, l'annonce est la plus efficace, en règle générale. Mais l'annonce est chose délicate. Sa conception et sa réalisation ne s'improvisent pas.

C'est pourquoi — et nous y insistons — nous ne présentons jamais à nos clients des projets, textes ou dessins faits d'avance. Nous travaillons uniquement sur mesure et en connaissance de cause.

PUBLICITAS
SOCIETE ANONYME SUISSE DE PUBLICITE

184 **Feuilleton du « Confédéré »**

La Reine Margot

par

ALEXANDRE DUMAS

Ce à quoi il pensait, c'était à la chapelle, au couteau caché sous la nappe sacrée, à Henriette et à la reine, à la porte de la sacristie et aux deux chevaux attendant à la lisière de la forêt; ce à quoi il pensait, c'était à la liberté, c'était à la course en plein air, c'était à la sécurité au delà des frontières de France.

— Maintenant, dit Caboche, il s'agit de vous faire passer adroitement du chevalet sur la litière. N'oubliez pas que pour tout le monde, et même pour mes valets, vous avez les jambes brisées, et qu'à chaque mouvement vous devez pousser un cri.

— Aïe! fit Coconnas rien qu'en voyant les deux valets approcher de lui la litière.

— Allons! allons! un peu de courage, dit Caboche; si vous criez déjà, que direz-vous donc tout à l'heure?

— Mon cher Caboche, dit Coconnas, ne me laissez pas toucher, je vous en supplie, par vos estimables acolytes; peut-être n'auraient-ils pas la main aussi légère que vous.

— Posez la litière près du chevalet, dit maître Caboche.

Les deux valets obéirent. Maître Caboche prit Coconnas dans ses bras comme il aurait fait d'un enfant, et le déposa couché sur le brancard; mais malgré toutes ces précautions, Coconnas poussa des cris féroces.

Le brave guichetier parut alors avec sa lanterne.

— A la chapelle, dit-il.

Et les porteurs de Coconnas se mirent en route après que Coconnas eut donné à Caboche une seconde poignée de main.

La première avait trop bien réussi au Piémontais pour qu'il fît désormais le difficile.

XXVIII

LA CHAPELLE

Le lugubre cortège traversa dans le plus profond silence les deux ponts-levis du donjon et la grande cour du château qui mène à la chapelle, et aux vitraux de laquelle une pâle lumière colorait les figures livides des apôtres en robes rouges.

Coconnas aspirait avidement l'air de la nuit, quoique cet air fût tout chargé de pluie. Il regardait l'obscurité profonde et s'applaudissait de ce que toutes ces circonstances étaient propices à sa fuite et à celle de son compagnon.

Il lui fallut toute sa volonté, toute sa prudence, toute sa puissance sur lui-même pour ne pas sauter en bas de la litière dès que, porté dans la chapelle, il aperçut dans le chœur, et à trois pas de l'autel, une masse gisante dans un grand manteau blanc.

C'était La Mole.

Les deux soldats qui accompagnaient la litière s'étaient arrêtés en dehors de la porte.

— Puisqu'on nous fait cette suprême grâce de nous réunir encore une fois, dit Coconnas, alanguissant sa voix, portez-moi près de mon ami.

Les porteurs n'avaient aucun ordre contraire, ils ne firent donc aucune difficulté d'accorder la demande de Coconnas.

La Mole était sombre et pâle, sa tête était appuyée au marbre de la muraille; ses cheveux noirs, baignés d'une sueur abondante, qui donnait à son visage la mate pâleur de l'ivoire, semblaient avoir conservé leur raideur après s'être hérissés sur sa tête.

Sur un signe du porte-clefs, les deux valets s'éloignèrent pour aller chercher le prêtre que demanda Coconnas.

C'était le signal convenu.

Coconnas les suivait des yeux avec anxiété; mais il n'était pas le seul dont le regard ardent était fixé sur eux. A peine eurent-ils disparu, que deux femmes s'élancèrent de derrière l'autel et firent irruption dans le chœur avec des frémissements de joie qui les précédaient, agitant l'air comme le souffle chaud et bruyant qui précède l'orage.

Marguerite se précipita vers La Mole et le saisit dans ses bras.

La Mole poussa un cri terrible, un de ces cris comme en avait entendu Coconnas dans son cachot et qui avaient failli le rendre fou.

— Mon Dieu! qu'y a-t-il donc, La Mole? dit Marguerite se reculant d'effroi.

La Mole poussa un gémissement profond et porta ses mains à ses yeux comme pour ne pas voir Marguerite.

Marguerite fut épouvantée plus encore de ce silence et de ce geste que du cri de douleur qu'avait poussé La Mole.

— Oh! s'écria-t-elle, qu'as-tu donc? tu es tout en sang.

Coconnas, qui s'était élancé vers l'autel, qui avait pris le poignard, qui tenait déjà Henriette enlacée, se retourna.

— Lève-toi donc, disait Marguerite, lève-toi donc, je t'en supplie! tu vois bien que le moment est venu.

Un sourire effrayant de tristesse passa sur les lèvres blêmes de La Mole, qui semblaient ne plus devoir sourire.

— Chère reine! dit le jeune homme, vous aviez compté sans Catherine, et par conséquent sans un crime. J'ai subi la question, mes os sont rompus, tout mon corps n'est qu'une plaie, et le mouvement que je fais en ce moment pour appuyer mes lèvres sur votre front me cause des douleurs pires que la mort.

Et en effet, avec effort et tout pâlissant, La Mole appuya ses lèvres sur le front de la reine.

— La question! s'écria Coconnas; mais moi aussi je l'ai subie; mais le bourreau n'a-t-il donc pas fait pour toi ce qu'il a fait pour moi?

Et Coconnas raconta tout.

— Ah! dit La Mole, cela se comprend: tu lui as donné la main le jour de notre visite; moi, j'ai oublié que tous les hommes sont frères, j'ai fait le dédaigneux. Dieu me punit de mon orgueil, merci à Dieu!

La Mole joignit les mains.

Coconnas et les deux femmes échangèrent un regard d'indicible terreur.

— Allons, allons, dit le geôlier, qui avait été jusqu'à la porte pour écouter et qui était revenu, allons, ne perdez pas de temps, cher monsieur de Coconnas; mon coup de dague, et arrangez-moi cela en digne gentilhomme, car ils vont venir.

Marguerite s'était agenouillée près de La Mole, pareille à ces figures de marbre courbées sur un tombeau, près du simulacre de celui qu'il renferme.

(A suivre).